



*De la disponibilité,
de l'expertise en droits sociaux et fiscaux
aux services des entreprises.*

**OPTIMISER VOS
CHARGES FISCALES**



Recherche d'économies et
récupération de sommes trop
payées.

**OPTIMISER VOS
CHARGES SOCIALES**



Recherche d'économies,
récupération et préconisations
pour la pérennité des
économies identifiées.

**OPTIMISATION DU TAUX
D'ACCIDENTS DU
TRAVAIL ET MALADIES
PROFESSIONNELLES**



AIDES ET SUBVENTIONS



Recherche de financements et
de subventions pour réaliser
vos projets.

CONSEIL



Nous vous accompagnons
dans l'application des
nouvelles mesures tant
fiscales que sociales.

NOUS CONTACTER



Demandez de l'information ou
la visite de votre agent local
SANS AUCUN ENGAGEMENT.

**POLE ACCIDENTS DU TRAVAIL
ET MALADIES PROFESSIONNELLES**

L'objet de notre travail consiste à analyser toutes anomalies survenant dans les conditions de prise en charge, que ce soit pour un accident, une maladie ou une rechute, ou encore de l'attribution d'un taux d'Incapacité Permanente Partielle.

En matière de tarification des « Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles », la réglementation est très stricte dans les conditions de contestation des sinistres, notamment en ce qui concerne :

- Les délais d'instructions et de contestation
- La motivation des réserves
- La forclusion des délais de recours

C'est pour cela que, dans le cadre de notre contrat de mission, nous prenons en charge le sinistre dès sa survenance.

Durant la phase d'optimisation, aucune intervention du Client n'est demandée. A2E CONSULTANTS prend en charge, à ses frais et par l'entremise de ses médecins experts et de ses avocats conseils, l'intégralité des dossiers : rédaction des circonstances du sinistre, rédaction de lettres de réserve motivées, correspondances avec les organismes, rédaction des recours éventuels, saisine des juridictions, plaidoiries...

A chaque étape de la procédure, A2E CONSULTANTS engagera toutes diligences nécessaires à la réalisation des économies et coordonnera les interventions médicales et juridiques des praticiens engagés sur le dossier.

Le Client sera régulièrement informé des décisions et des suites qui seront données au dossier :

- Demande de rectification du taux auprès des services de l'Urssaf
- Saisine de la juridiction compétente
- Clôture du contentieux

La procédure de prise en charge de vos AT/MP « au fil de l'eau » est indispensable et permet d'éviter des désagréments, notamment pour les taux à venir.

C'est pourquoi nous vous invitons à nous contacter dès la survenance d'un sinistre ou dès que vous en ressentez le besoin.

Ceci est important, car votre taux de cotisation en dépend.

PS :
Notre intervention optimise le ou les taux AT supportés par l'entreprise mais ne touche en rien les droits acquis par les salariés,

SOU MIS AU SECRE T PROFESSIONNEL,
AUCUNE INFORMATION ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE OU COMMERCIALE N'EST DIVULGUEE A UN TIERS

Formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 46103 75 auprès du Préfet de Région Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

A 2 E C O N S U L T A N T S S A S
23-25 rue Jean Jacques Rousseau 75001 PARIS
SIRET : 498 330 950 000 11 - NAF : 7022Z
Web : www.a2e-consultants.fr – Email : contact@a2e-consultants.fr